CONSEIL DE QUARTIER DE VAL-BÉLAIR

PROCÈS-VERBAL
Conseil de quartier de Val-Bélair
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, tenue le 17 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5 et par visioconférence

SONT PRÉSENTS

Mme Francine Dion	Présidente
M. Jean Thibault	Trésorier
M. Aristote Diasonama (en ligne)	Secrétaire
M. Keven Bédard	Administrateur
Mme Maryline Côté (à partir de 20 h)	Administratrice
Mme Louise Sauvageau	Administratrice
Mme Lyne Vézina	Administratrice
Mme Bianca Dussault	Conseillère municipale

SONT ABSENTS

M. Mathieu Beaudoin	Administrateur
M. Maxime Falardeau	Administrateur
M. Charles Gillespie	Administrateur

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Mme Caroline Ouellet	Secrétaire de soutien
M. Maxime Thibeault	Conseiller en consultations publiques

Une personne est présente à l'assemblée.

IL Y A QUORUM

CONSEIL DE QUARTIER
DE VAL-BÉLAIR

ORDRE DU JOUR

Vous êtes conviés à la sixième séance régulière de l'année 2025 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Val-Bélair, qui aura lieu le mercredi 17 septembre 2025, à 19 h 30, à la salle RC19 du Centre culturel Georges-Dor, 3490 route de l'Aéroport, Québec (Québec) G3K 1X5, et en visioconférence.

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 30
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 32
3. Période d'information de la conseillère municipale	19 h 35
4. Période de questions et commentaires du public	19 h 45
5. Adoption du procès-verbal du 18 juin 2025	19 h 55
6. Affaires découlant du procès-verbal	20 h 00
7. Trésorerie • Paiement des frais de secrétariat • Autorisation des dépenses	20 h 10
8. Dossiers en cours • Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025 • Parcours et arrêts du RTC • Chèque – École La Myriade	20 h 20
9. Correspondance	20 h 45
10. Divers	20 h 55
11. Levée de l'assemblée	21 h 00

Francine Dion
Présidente

Pour de l'information, veuillez contacter :
Maxime Thibeault, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne
Téléphone : 418-641-6411, poste 4179, maxime.thibeault2@ville.quebec.qc.ca

25-09-01 Ouverture de l’assemblée

À 19 h 43, Mme Francine Dion procède à l’ouverture de l’assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.

25-09-02 Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Mme Lyne Vézina, appuyée par M. Jean Thibault, d’adopter l’ordre du jour tel que proposé. *La proposition est acceptée à l’unanimité*.

25-09-03 Période d'information de la conseillère municipale

La conseillère municipale, Mme Bianca Dussault, informe les membres que la campagne électorale débutera ce vendredi 19 septembre 2025. Les candidats ont jusqu’au 3 octobre pour déposer une candidature.

Elle précise que la période estivale a été largement occupée, notamment par des méfaits causés par des jeunes sur les terrains du magasin Dollorama. Les travaux sur la rue de la Montagne Ouest ont également retenu l’attention de même que l’accès au camp de jour sur le site de la Base de plein-air La Découverte. Un membre du conseil de quartier signale un manque d’information lors de l’extension de la période de travaux. Mme Dussault confirme que l’information a été communiquée dans l’Info-Chantier et que des dépliants d’information ont été distribués aux citoyens. M. Maxime Thibeault validera le secteur de distribution de ces dépliants et assurera le suivi lors d’une prochaine réunion.

25-09-04 Période de questions et commentaires du public

Un citoyen partage la situation vécue sur la rue de l’Embâcle alors que des véhicules motorisés circulent à grande vitesse pour se rendre sous la ligne d’Hydro et accéder au Mont-Bélair. Il suggère de placer un garde-fou au bout de la rue pour limiter le passage. Mme Dussault fera un suivi avec l’administration de la Ville pour voir ce qu’il est possible de faire pour régler la situation.

Une administratrice s’informe sur le délai entre l’installation de pancartes d’interdiction de stationnement et leur mise en vigueur, de même que sur le moyen de communication utilisé auprès des citoyens. Mme Dussault la rassure à l’effet qu’il y a un délai de grâce et qu’à sa connaissance, aucun constat d’infraction n’a été émis depuis l’installation des nouvelles pancartes sur la rue de l’Etna. Par ailleurs, aucune information supplémentaire n’a été communiquée aux citoyens puisque l’installation de ces pancartes était prévue dans le projet d’aménagement.

25-09-05 Adoption du procès-verbal

<u>Résolution CQVB-25-CA-32</u>
Il est proposé par M. Jean Thibeault, appuyé par Mme Maryline Côté, de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2025 tel que rédigé.
La proposition est acceptée à l'unanimité.

25-09-06 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun suivi particulier n'est effectué.

25-09-07 Trésorerie

Le trésorier présente son rapport. Le solde du compte était de 4 218,55 $ au 31 août 2025.

- Autorisation des dépenses

  <u>Résolution CQVB 25-CA-33</u>
  Il est proposé par Mme Maryline Côté, appuyée par Mme Louise Sauvageau, d'autoriser le paiement d'un montant de 781,83 $ (chèque # 283) à Acquis Route, pour la réalisation de l'activité de sécurité routière avec l'École du Val-Joli.
  La résolution est adoptée à l'unanimité.

- Paiement des frais de secrétariat

  <u>Résolution CQVB 25-CA-34</u>
  Il est proposé par Mme Maryline Côté, appuyée par Mme Louise Sauvageau, d'autoriser le paiement d'un montant de 115 $ (chèque # 284) à Mme Caroline Ouellet, pour la rédaction du procès-verbal de la séance régulière du mois de juin 2025.
  La résolution est adoptée à l'unanimité.

25-09-08 Dossiers en cours

- Programme de mobilisation à la sécurité routière 2025

  Mmes Louise Sauvageau et Maryline Côté présentent l'état d'avancement de l'organisation des activités de sécurité routière prévues pour cette année. Elles déposent deux documents séance tenante, soit l'invitation à l'activité grand public du 27 septembre et un aperçu des dépenses engendrées par la tenue de cette journée. Elles rappellent les équipements qui seront sur place et les autres activités qui sont confirmées. Enfin, elles sollicitent l'aide de bénévoles pour le montage/démontage du site et pour aider à l'animation tout au long de l'événement.

Par ailleurs, elles signalent le nombre important d'heures consacrées à l'organisation de ces activités et suggèrent que certaines dépenses puissent être considérées pour les membres du comité organisateur, pour les activités des prochaines années.

- Parcours et arrêts du RTC

  La présidente se montre satisfaite des ajouts des parcours 70 et 804 mais déplore qu'ils arrêtent tous les deux à l'Université Laval. Elle partage les difficultés d'accès pour se rendre par exemple à Loretteville, et dans les hôpitaux. Elle informe les membres qu'elle s'est déplacée pour prendre connaissance des nouveaux circuits et a constaté le manque d'abribus, ou encore la présence de plusieurs arrêts à très peu de distance les uns des autres. Suivant ses constatations, elle a rédigé un projet de mémoire à être déposé au conseil d'administration du RTC dans le but de dénoncer certaines situations, mais également de connaître leur plan d'aménagement pour le futur.

  Les membres se montrent d'accord avec l'esprit du document mais considèrent qu'il doit faire l'objet d'une révision visant à partager les constats, mais également à connaitre les paramètres pour la mise en place d'arrêts, d'abribus, etc., puis de connaitre leur plan d'aménagement pour les prochaines années. Les membres retravailleront le document qui sera soumis pour adoption à une prochaine réunion.

- Chèque – École la Myriade

  La présidente informe les membres que le chèque de l'École de la Myriade devrait être transmis d'ici la fin de la semaine. Différentes recherches ont été effectuées et, considérant que le chèque n'a pas été retrouvé, un nouveau sera émis.

25-09-09 Correspondance

La présidente assure la transmission de chacune des correspondances aux membres, sur réception.

25-09-10 Divers

Aucun sujet n'est discuté.

25-09-11 Levée de l'assemblée

À 21 h 29, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Francine Dion de lever la séance.

Le procès-verbal est rédigé par Mme Caroline Ouellet et révisé par M. Aristote Diasonama.

Signature autorisée	*Signature autorisée*
_____	_____
Francine Dion, présidente	Aristote Diasonama, secrétaire